

Avis au public

En application de l'article 10 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public qu'en date du

7 mars 2022

l'Inspection du Travail et des Mines a transmis à l'Administration communale de Waldbredimus le dossier de demande d'autorisation

3A/2022/0715/179

concernant

l'exploitation d'un appareil de levage mobile à équipement interchangeable
pour le compte de l'

Administration communale de Waldbredimus

A dater du jour de l'affichage, le dossier complet est déposé à la maison communale et pourra y être consulté pendant 15 jours par tous les intéressés.

Trintang, le 9 mars 2022

Pour le Collège des bourgmestre et échevins :



le Bourgmestre



le Secrétaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné bourgmestre de la commune de Waldbredimus certifie que la présente est publiée et affichée conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés à partir de ce jour pour une durée de 15 jours.

Trintang, le 9 mars 2022



le Bourgmestre



le Secrétaire